



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**Communiqué de presse**  
*Mardi 10 novembre 2020*

## **La Région poursuit sa mobilisation en faveur de la transition écologique et énergétique avec 2 nouveaux appels à projets « Energies du futur »**

**Face aux défis liés au réchauffement climatique, la Région Nouvelle-Aquitaine mène une action ambitieuse en faveur de la transition écologique et énergétique**, au titre de son rôle de cheffe de file des politiques énergie-climat et de son engagement pour l'avenir du territoire, renforcé par la feuille de route Néo Terra de juillet 2019.

Sur le volet Energies, **l'objectif 2030 est triple** : - 45% d'émissions de GES, - 30% de consommations d'énergies, + 40% de production d'énergies renouvelables. En ce qui concerne le volet des énergies renouvelables, **l'innovation énergétique joue un rôle crucial**, pour à la fois développer de nouvelles sources d'énergie et améliorer la production et l'utilisation des énergies renouvelables « classiques ».

C'est dans ce cadre que **deux nouveaux appels à projets régionaux sont lancés** : un « **hub de mobilité hydrogène routier et maritime** » et un appel à projets « **agri-solaire** ».

### ▪ **Hub de mobilité hydrogène routier et maritime**

**En matière de mix énergétique, l'hydrogène décarboné présente des attraits environnementaux multiples.** Deux secteurs sont prioritaires pour le développement de cette énergie : l'industrie, en utilisant l'hydrogène comme matière première, et la mobilité « lourde » (transport maritime et de marchandises), avec un impératif : **substituer l'hydrogène carboné** (dont la production est polluante) **par l'hydrogène « vert »** (hydrogène décarboné, produit grâce à des énergies renouvelables ou grâce à l'électricité du réseau).

**Alors que la Région Nouvelle-Aquitaine a soutenu les premières expérimentations, et notamment le projet Febus à Pau, cet appel à projet « hub de mobilité hydrogène routier et maritime » vise à permettre le déploiement régional d'unités de production d'hydrogène décarboné afin d'en favoriser les usages. Ainsi, l'objectif est le développement de véritables « hubs », plateformes jouant le rôle de points centraux de réseaux de transports, associant production et distribution d'hydrogène décarboné, et de dimension régionale.**

Il cible les structures publiques et privées de maîtrise d'ouvrage, et notamment : les ports commerciaux, les sociétés de transport maritime, de pêche et de conchyliculture, les sociétés de transports routiers de marchandises, les collectivités locales, les énergéticiens du secteur ou régies départementales de distribution d'énergies, les sociétés ou organismes publics acteurs de l'énergie, des transports, de l'aménagement du territoire.

**Le budget total mobilisé pour cet appel à projets est de 5 M€.** L'Union européenne sera également mobilisée (via le FEDER).

▪ **Agri-solaire**

La Nouvelle-Aquitaine, déjà la 1<sup>ère</sup> **région photovoltaïque de France**, a pour objectif **d'installer 6 GWc supplémentaires d'ici 2030**. En parallèle, elle est également la 1<sup>ère</sup> **région agricole de France** et compte 3,9 millions d'hectares d'exploitations, qui doivent **relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique**. La Région souhaite donc innover afin d'expérimenter de nouvelles approches sur ces deux domaines pour concilier ces deux activités, tout en préservant la biodiversité. C'est dans cet esprit que la Région lance cet appel à projets sur l'« agri-solaire » visant à **expérimenter des projets innovants et exemplaires couplant cultures ou élevages, et solaire photovoltaïque**.

**L'agri-solaire consiste en effet à couvrir certaines productions agricoles appropriées que ce soient des cultures végétales** (fourrage, vignes, fruits, légumes, fleurs ...) **ou certains élevages** (avicoles, ovins, bovins ...) **de panneaux photovoltaïques amovibles ou orientables** compatibles avec les itinéraires techniques de ces productions. Par la gestion des ombrages et de l'ensoleillement, ces panneaux peuvent avoir alors un rôle protecteur pour les cultures ou l'élevage. L'agri-solaire permettrait donc de faire face plus efficacement aux conditions météorologiques extrêmes liées au changement climatique, d'améliorer les rendements et la valeur ajoutée des productions, mais aussi de diversifier les revenus des exploitants agricoles.

**Cet appel à projets porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité issue du photovoltaïque raccordées au réseau et situées sur des terres agricoles cultivées ou d'élevage**. L'objectif est d'expérimenter des systèmes agri-solaire innovants qui constitueront des références technico-économiques démontrant la faisabilité technique d'implantation du photovoltaïque au niveau des cultures ou d'élevages tout en respectant les enjeux sociaux et environnementaux.

Sont notamment ciblés par cet appel à projets : **les maîtres d'ouvrages privés ou publics avec une implantation du projet en Nouvelle-Aquitaine**, tels que les développeurs énergétiques, exploitants agricoles et coopératives agricoles.

**Le budget total mobilisé par la Région pour cet appel à projet s'élève à 3 M€**. L'Union européenne sera également mobilisée (via le FEDER).

Contact presse :

Rachid Belhadj

05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)